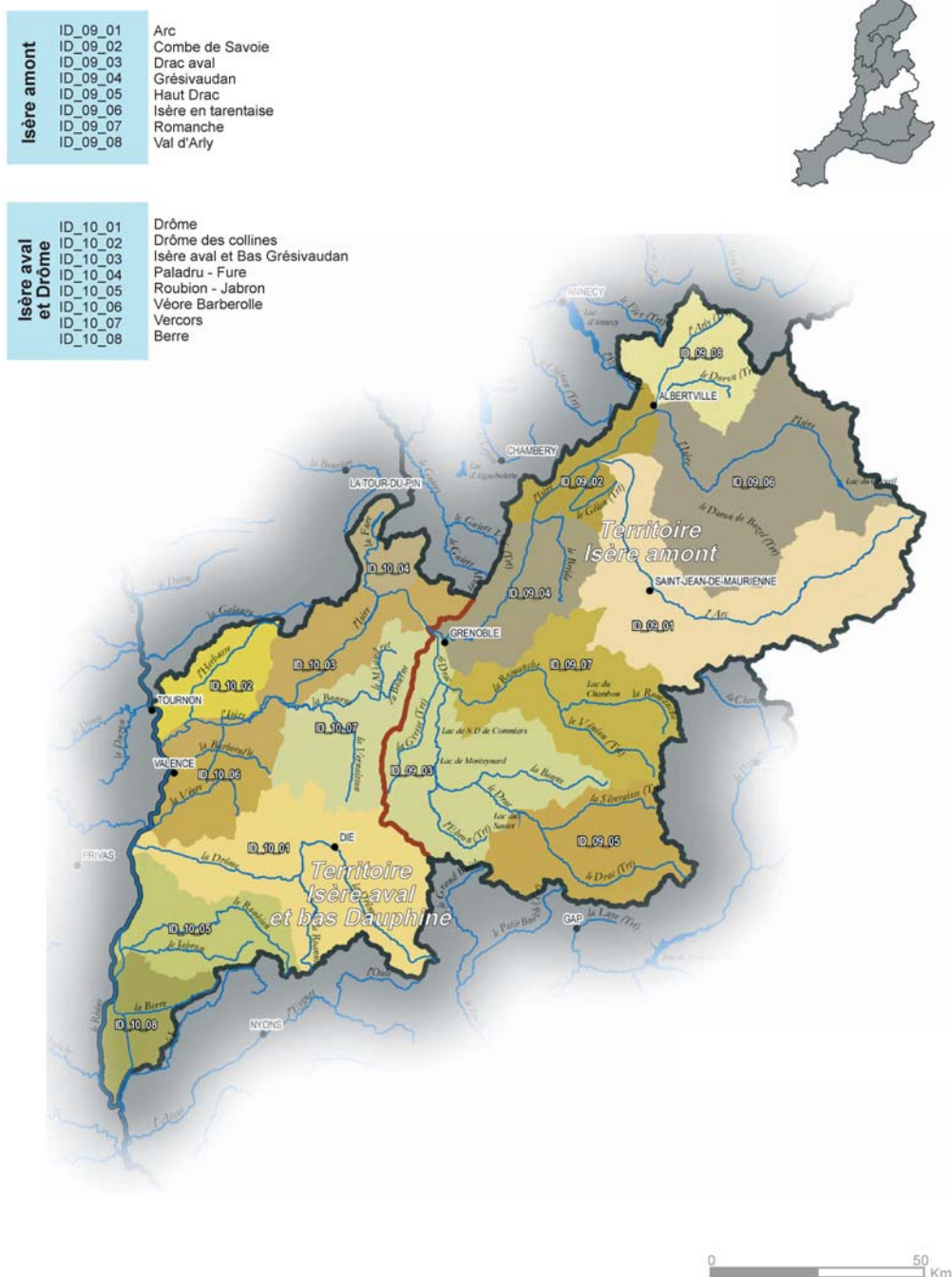


Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Isère - Drôme

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre pour le territoire de la commission Isère-Drôme. Réalisé à l'aide des outils de suivis mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Isère-Drôme (cf. annexe 2) est principalement concentré sur :

- la restauration de la qualité physique des cours d'eau (amélioration de la continuité biologique, du transport sédimentaire et de la morphologie des lits mineurs et majeurs) généralisée sur l'ensemble des bassins versants ;
- la réduction des pollutions domestiques et industrielles dégradant encore ponctuellement des cours d'eau ;
- la limitation des prélèvements (domestiques et agricoles en particulier) dans de nombreuses ressources superficielles ou souterraines surexploitées notamment dans la partie drômoise du territoire ;
- la lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pesticides essentiellement) dans la Drôme.

La gestion de l'eau du territoire Isère Drôme est globalement très organisée autour des structures porteuses de contrats de rivières et SAGE (SAGE Drôme et Drac-Romanche en révision, SAGE molasses du Bas Dauphiné et alluvions des terrasses de Valence en cours d'élaboration). Progrès notable, plusieurs territoires prioritaires dans le SDAGE pour la mise en place d'une démarche de gestion concertée font désormais l'objet de projets de contrat de rivière : dans le Val d'Arly et le bassin-versant du Roubion et du Jabron la mise en œuvre des actions sera positivement influencée par ces récentes dynamiques. En revanche plusieurs secteurs sont encore « orphelins » : c'est le cas de la Combe de Savoie, de la Maurienne et de l'axe Isère.

La mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences d'un bassin versant à l'autre (cf. annexes 3 et 4) et est fonction de la complexité des problèmes, des moyens humains des structures de gestion, de la mobilisation des élus et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Dans les bassins versants "orphelins", les actions sont plus difficiles à faire émerger (exemple de la Maurienne), à la différence des contrats et SAGE dont on observe clairement les bénéfices (cas du Haut-Drac, Drac-aval et Romanche).

D'un point de vue global, 33% des actions prévues sur le territoire entre 2010 et 2015 sont engagées. La mobilisation des acteurs est surtout concentrée sur les actions répondant au Grenelle de l'Environnement (restauration des captages prioritaires, restauration de la franchissabilité des seuils en rivière, résorption des déficits quantitatifs). Malgré les progrès constatés dans tous les autres domaines, la mise en œuvre du programme de mesures n'est souvent pas à la hauteur des enjeux du territoire.

La restauration de la continuité biologique et sédimentaire des rivières (programme du Grenelle) progresse lentement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion (les actions à mettre en œuvre constituent 50% de l'ensemble des actions de restauration physique). Ainsi, seuls 10% des 104 ouvrages prioritaires ont fait l'objet d'engagement de travaux. L'effort actuel consiste principalement à trouver des solutions techniques pour chacun des ouvrages (visites de terrain) et à engager les négociations avec les propriétaires. La mise en œuvre concrète des travaux de restauration se heurte à la nécessité d'identifier des solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage et de convaincre autant de maîtres d'ouvrage (arguments réglementaires, solutions financières, accompagnement technique, ...).

La restauration de la morphologie et du transport sédimentaire des cours d'eau n'avance que ponctuellement (27 actions achevées ou mises en œuvre sur les 118 prévues). En effet, la conception technique des opérations de restauration est complexe, la mobilisation collective est maintenant moins soutenue que pour la restauration de la continuité écologique et les contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrage et la population) ne facilitent pas l'engagement de ces projets. Des initiatives locales sont néanmoins engagées, comme par exemple dans la Tarentaise (restauration de la plaine de Viclaire et du Versoyen aval) ou sur l'axe Isère pour lequel une étude du transport solide est en cours de lancement et devrait être la première étape pour mettre en œuvre plusieurs actions stratégiques du territoire Isère-Drôme.

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une forte dynamique de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...) notamment au travers de la réalisation des études de définition des volumes maximums prélevables qui constituent le point de départ pour la définition de plans d'actions (7 bassins versants concernés sur Isère-Drôme). Toutes les études sont lancées, les plus avancées concernent les bassins de la Véore et Barberolle, de la Drôme et du secteur Drôme des collines. Une fois ces études achevées, les plans de gestion concertés de la ressource devront définir les actions à mettre en œuvre : réglementaires (révision des autorisations de prélèvements, création des organismes uniques en zone de répartition des eaux,...) ; contractuelles ou investissements (réduction des prélèvements agricoles, travaux sur les réseaux AEP, optimisation de la gestion des barrages, économies d'eau, substitution de ressources,...). Certaines actions sont en cours telle que la substitution de prélèvements sur le Néron dans le bas Grésivaudan.

L'amélioration de la qualité des 9 captages prioritaires identifiés par le Grenelle et le SDAGE nécessite la modification des pratiques agricoles et urbaines. Le suivi de l'avancement de ces actions sur tous ces captages doit être amélioré, mais on peut néanmoins indiquer que pour 4 d'entre eux les aires d'alimentation sont délimitées. Une fois cette étape terminée, des plans de réduction des pollutions agricoles devront être mis en œuvre. Actuellement la principale difficulté est de réussir à mobiliser les collectivités sur cet enjeu.

La lutte contre la pollution par les pesticides est insuffisante et difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire.

En revanche, la lutte contre la pollution agricole (hors pesticides) avance avec l'engagement d'actions dans le cadre de l'application de la directive nitrates.

Au niveau de la pollution domestique, la grande majorité des actions est engagée et permet de rattraper progressivement les retards de mise en conformité (80% des 62 actions prévues relèvent de la mise en œuvre de la Directive ERU). Reste à finaliser la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2000 équivalents habitants (EH) et à résoudre les problèmes de pollution liées à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux (cas de rejets dans des masses d'eau à faible débit).

En ce qui concerne les substances dangereuses, les efforts ont surtout été portés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollutions, via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) concernant les ICPE soumises à autorisation et les stations d'épuration urbaines (échéance 2011 pour les plus de 100 000 EH et 2012 pour les plus de 10 000 EH) : 75% des 153 ICPE concernées sur le territoire Isère Drôme ont fait l'objet d'un arrêté visant la recherche des substances. Une fois les résultats de la campagne d'analyse arrêtés, une étude technico-économique doit être réalisée dans les 18 mois avant de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Par ailleurs, des actions doivent également être engagées afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses présentes dans les eaux pluviales ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux. Des actions sont notamment engagées au travers des opérations collectives. Sur ce dernier volet, la principale difficulté est de faire porter la dynamique par la collectivité gestionnaire du réseau, avant de commencer à trouver des solutions techniques avec chaque industriel.

Les actions pour la préservation de la biodiversité, majoritairement déclinées dans les documents d'objectifs Natura 2000 et au travers des plans de gestion des espèces invasives, sont dans leur grande majorité engagées. Ces dynamiques souvent antérieures au programme de mesures.

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable future ont démarrées pour 4 des 9 masses d'eau souterraine identifiées dans le SDAGE.

Quelques pistes d'amélioration identifiées:

- suite aux études de définition des volumes prélevables, la mise en œuvre rapide de règle de gestion de la ressource au travers des outils réglementaires (classement en ZRE des bassins en déséquilibre actuel avéré, mise en cohérence des autorisations de prélèvements, inscription dans les SAGE...) et par des actions d'économie d'eau ou de création de ressources de substitution ;
- l'élaboration des plans d'actions nécessaires à la protection des captages dégradés et leur mise en œuvre rapide en mobilisant les outils fonciers, en favorisant l'intégration de ces démarches dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme, en responsabilisant les collectivités bénéficiaires et en travaillant avec la profession agricole sur les mesures pertinentes ;
- pour les ouvrages préjudiciables à la continuité écologique, la poursuite et l'amplification de la recherche de maîtres d'ouvrage, y compris en mobilisant les grands maîtres d'ouvrage du territoire (producteurs d'hydro-électricité, sociétés d'autoroutes, conseils généraux, réseau ferré de France, ...) et l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables ;

- l'amélioration de la définition des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques (zones stratégiques pour la préservation des nappes, espace de liberté, zones humides, aires d'alimentation de captages...) et de leur prise en compte dans les contrats de rivière, les SAGE et les documents d'urbanisme ;
- le renforcement du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau (Etat, ONEMA, Agence de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux, Commission locale de l'eau, Comité de rivière).

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 5
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p.6
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p.8
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 12
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 15

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

Territoire Isère amont

- Caractéristiques du territoire**
- Superficie : 9 498 km²
 - 8 sous bassins versants
 - 211 masses d'eau cours d'eau naturelles
 - 18 masses d'eau fortement modifiées
 - 1 masse d'eau cours d'eau artificielle
 - 5 masses d'eau plans d'eau naturelles
 - 12 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
 - 1 masse d'eau plan d'eau artificielle

- Spécificités du territoire**
- Territoire de montagne avec hauts reliefs.
 - Plaines alluviales (haute Isère, Romanche, Grésivaudan).
 - Pressions saisonnières marquées.

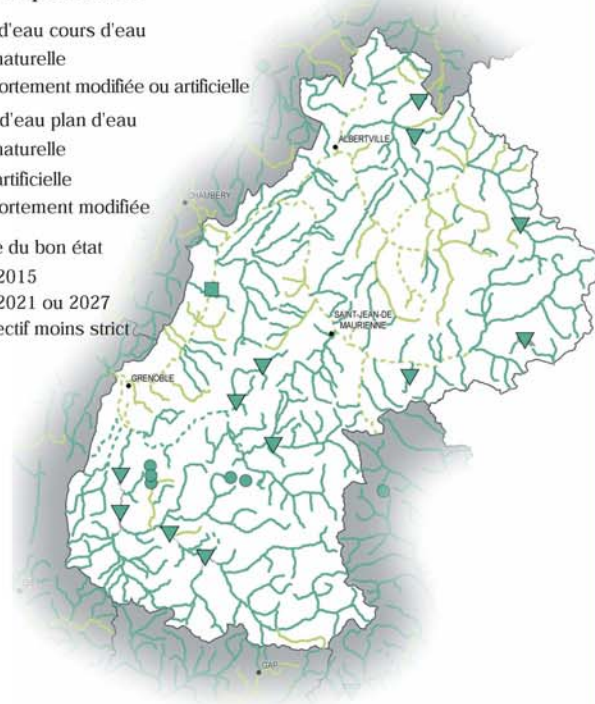
- Activités principales du territoire**
- Activités touristiques liées à la montagne.
 - Parc de production hydroélectrique majeur.
 - Activité industrielle (chimie, électrométallurgie, papeterie).
 - Elevage extensif.

Objectifs des masses d'eau superficielle

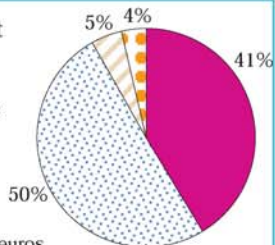
- Masse d'eau cours d'eau**
- naturelle
 - - - fortement modifiée ou artificielle
- Masse d'eau plan d'eau**
- naturelle
 - artificielle
 - ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



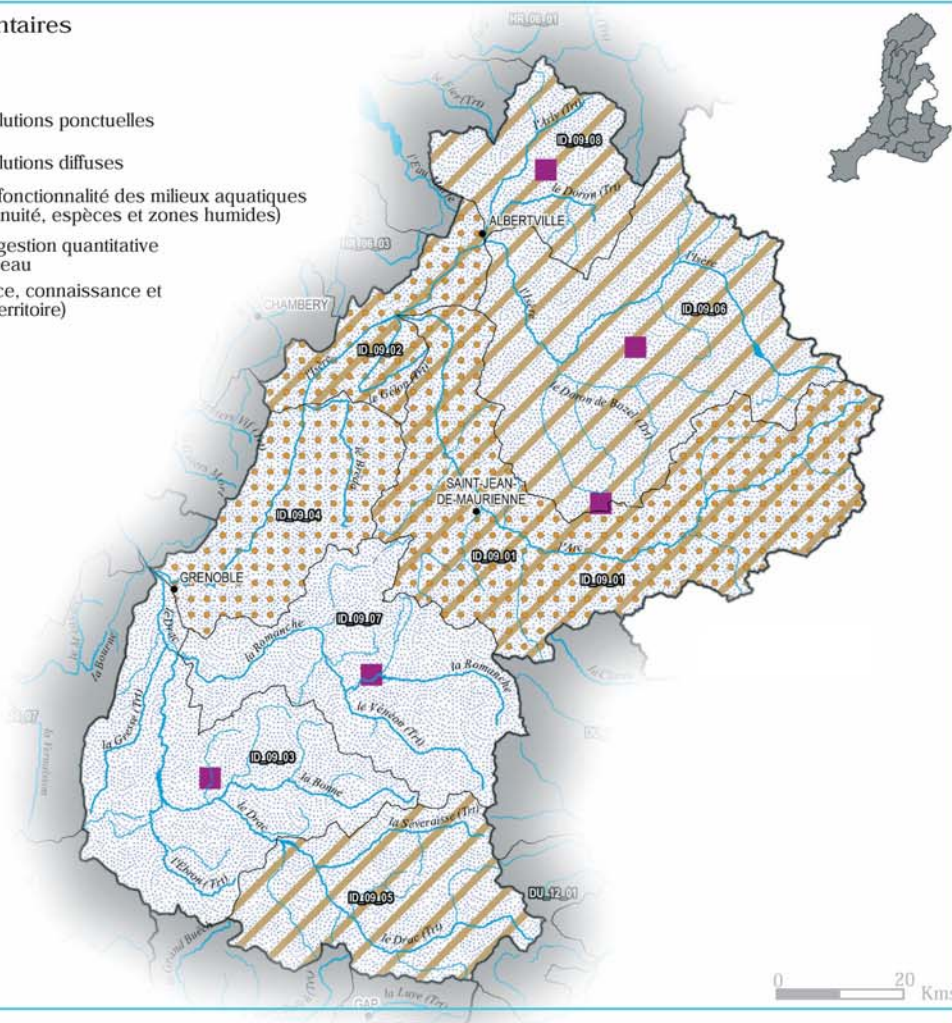
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre sur la période 2010-2015



Coût total : 142 100 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



Caractéristiques du territoire

- Superficie : 5 973 km²
- 8 sous bassins versants
- 134 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 11 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 1 masse d'eau cours d'eau artificielle
- 1 masse d'eau plan d'eau naturelle

Spécificités du territoire

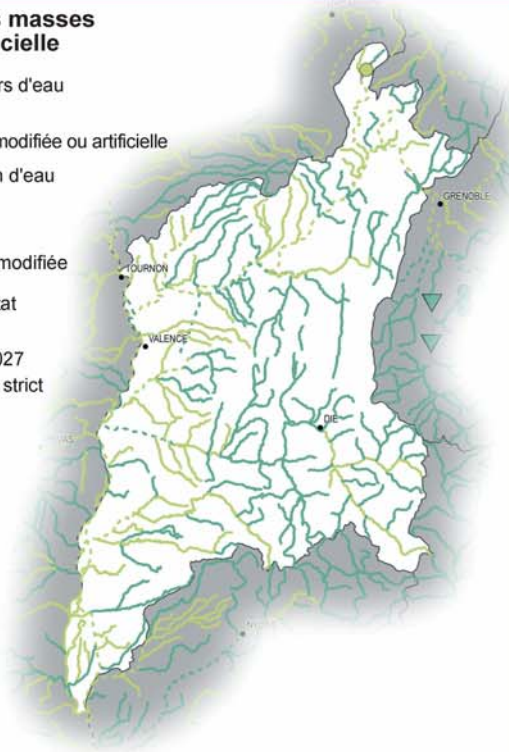
- Basses vallées alluviales de l'Isère et de la Drôme.
- Aquifères nombreux et diversifiés (molasse, karst, alluvions).
- Urbanisation regroupée autour de quelques agglomérations.
- Forte anthropisation (urbanisation, voies de communication).

Activités principales du territoire

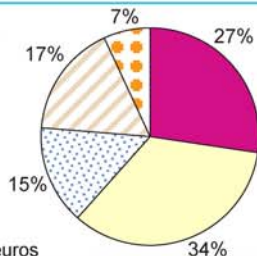
- Agriculture (céréales, maraîchage, arboriculture, viticulture).
- Activité touristique relativement importante (Vercors, Drôme).
- Extractions de matériaux localisées.

Objectifs des masses d'eau superficielle

- Masse d'eau cours d'eau
- naturelle
 - - - fortement modifiée ou artificielle
- Masse d'eau plan d'eau
- naturelle
 - artificielle
 - ▽ fortement modifiée
- Atteinte du bon état
- en 2015
 - en 2021 ou 2027
 - objectif moins strict



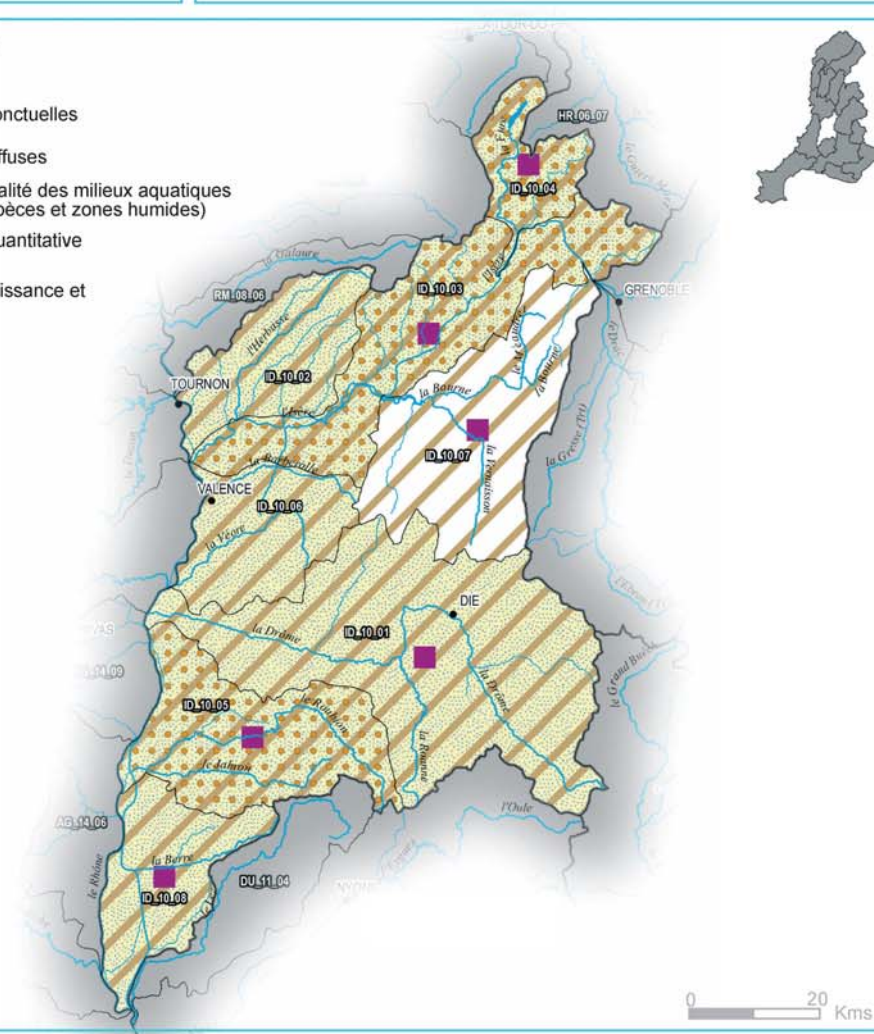
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre sur la période 2010-2015



Coût total : 144 700 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

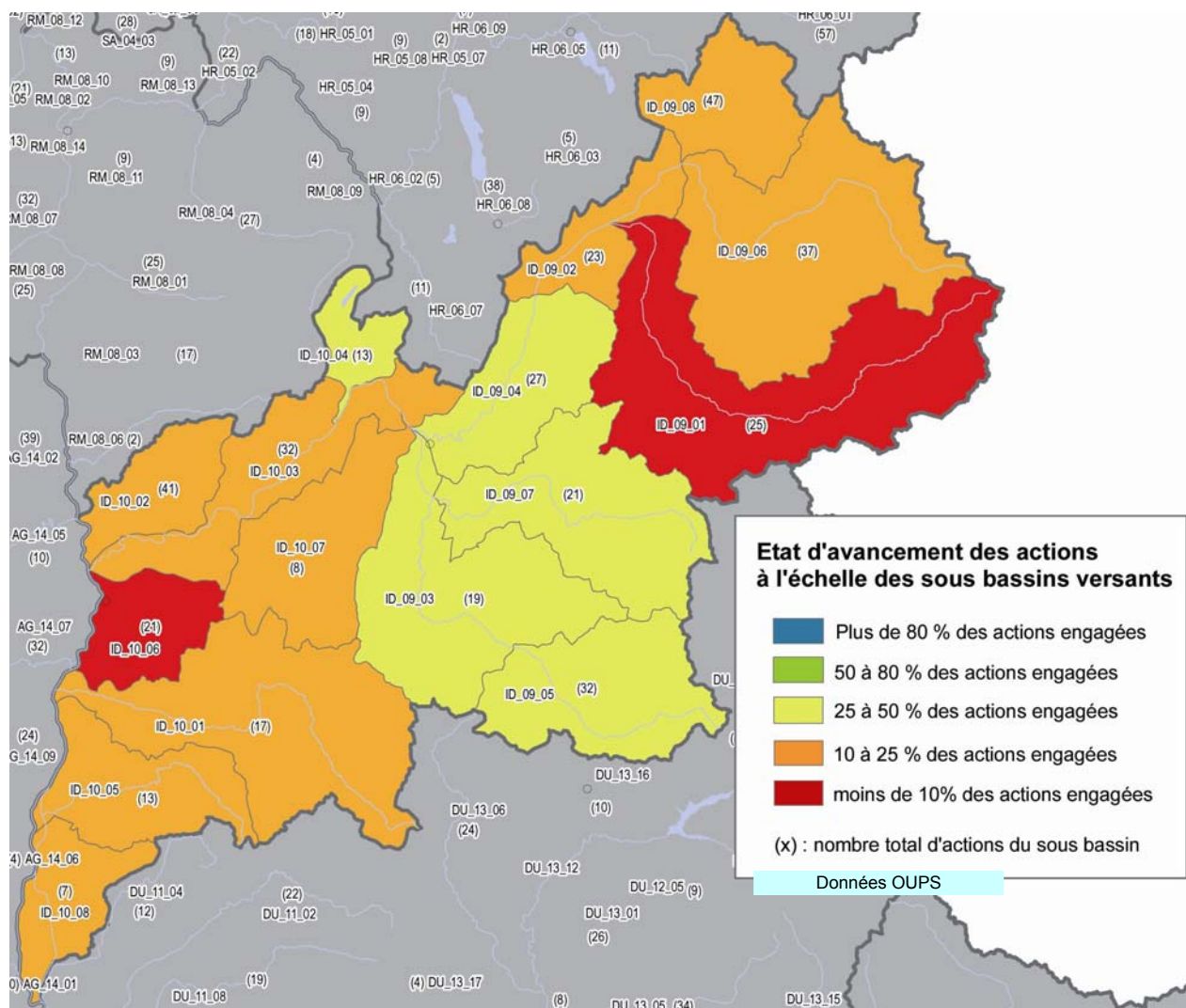
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Isère Drôme. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

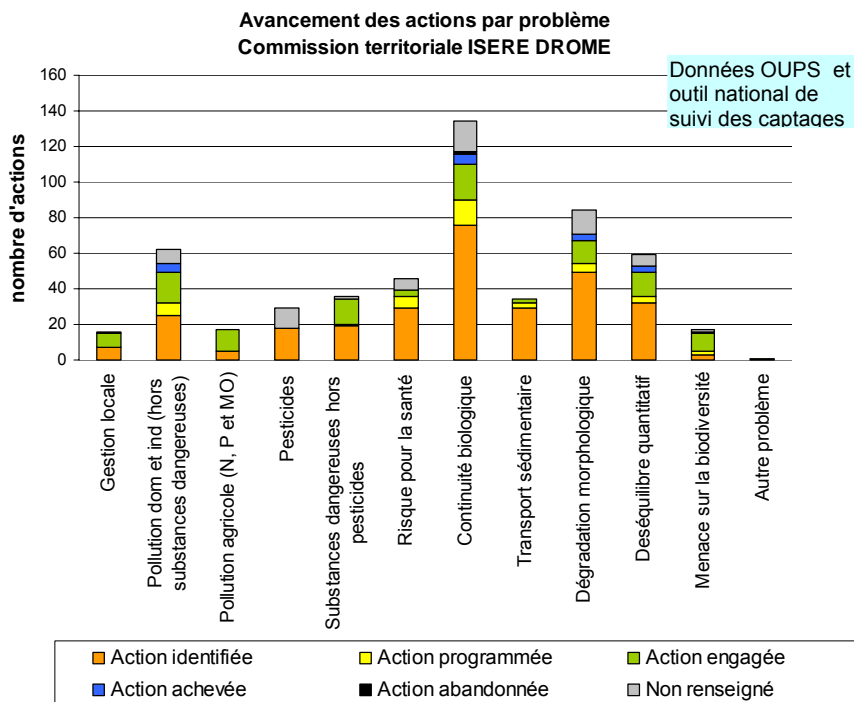


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

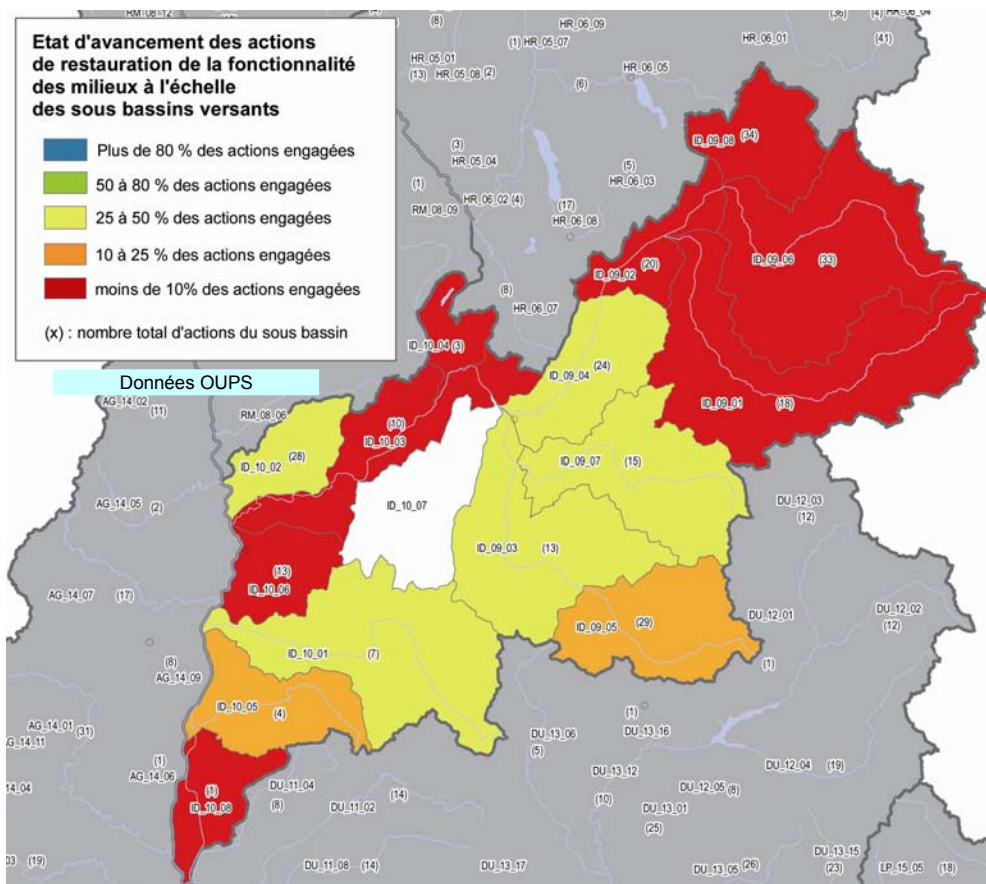


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

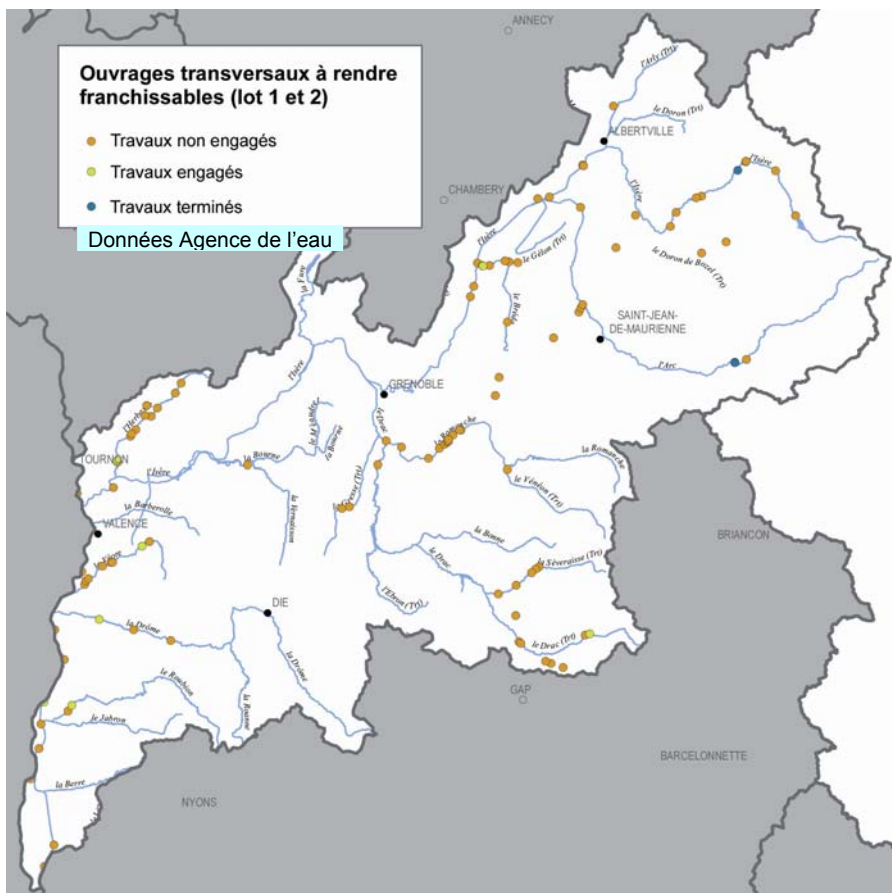
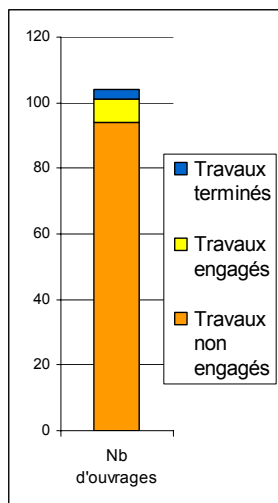
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables :

La carte ci-contre propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



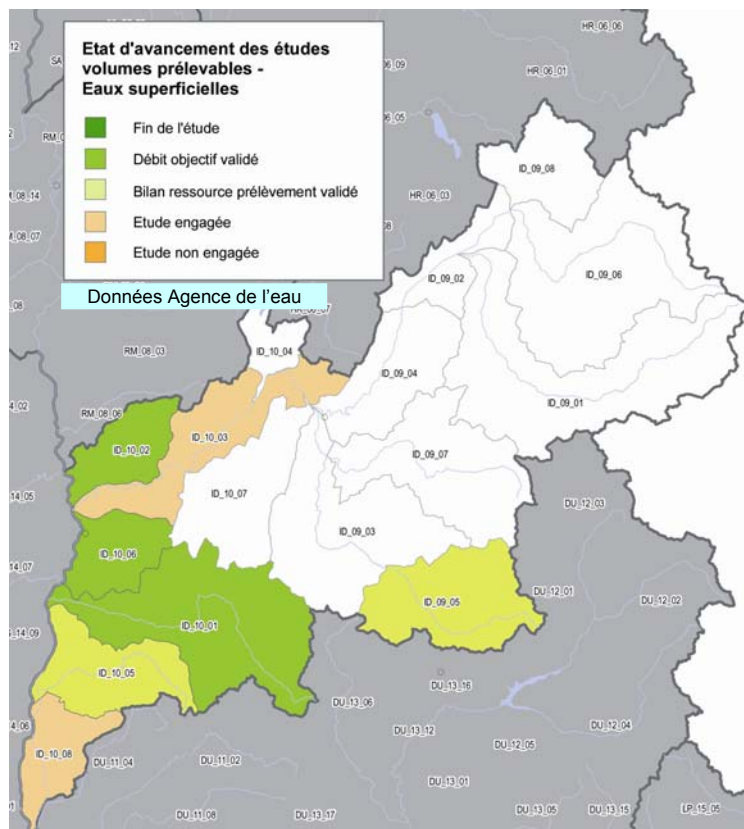
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

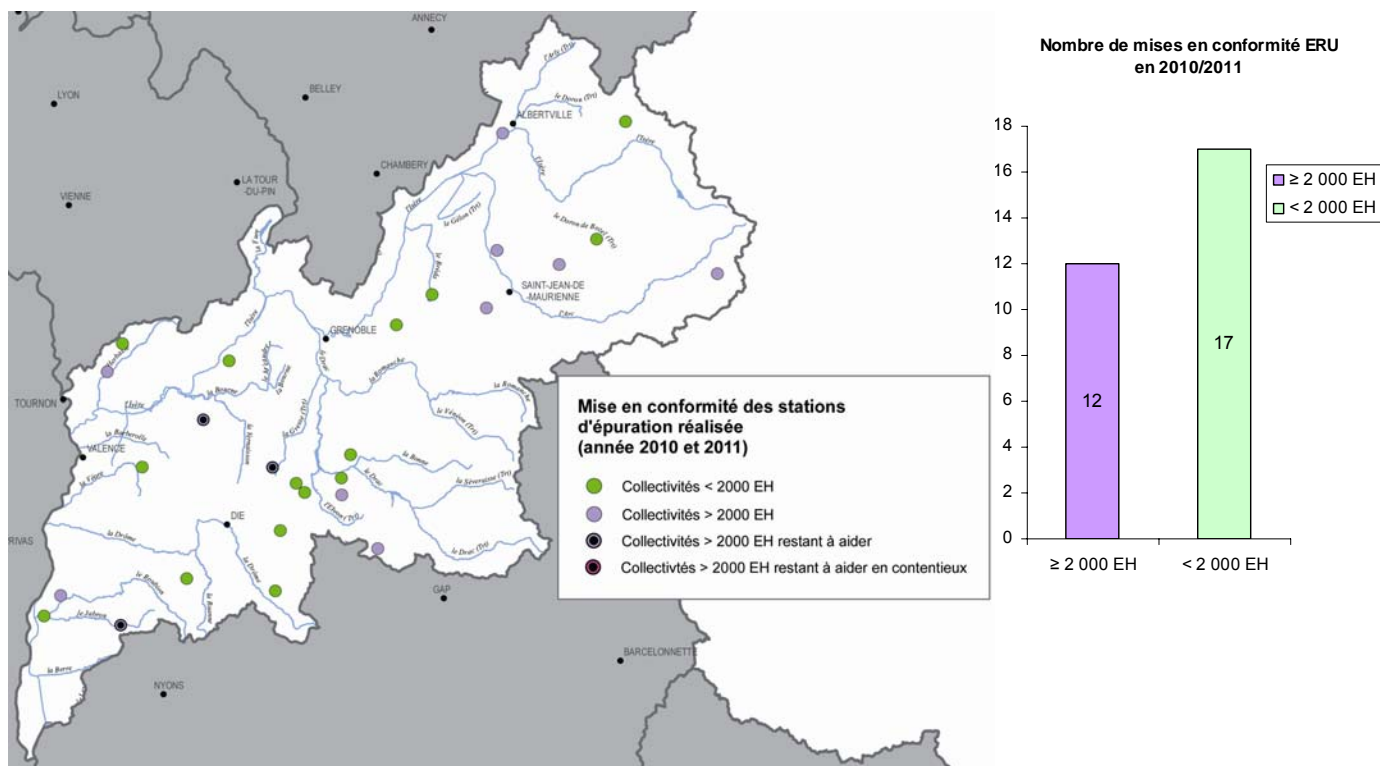
Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 7 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	0
Etude engagée	2
Bilan ressource validé	2
Débit objectif validé	3
Fin de l'étude	0



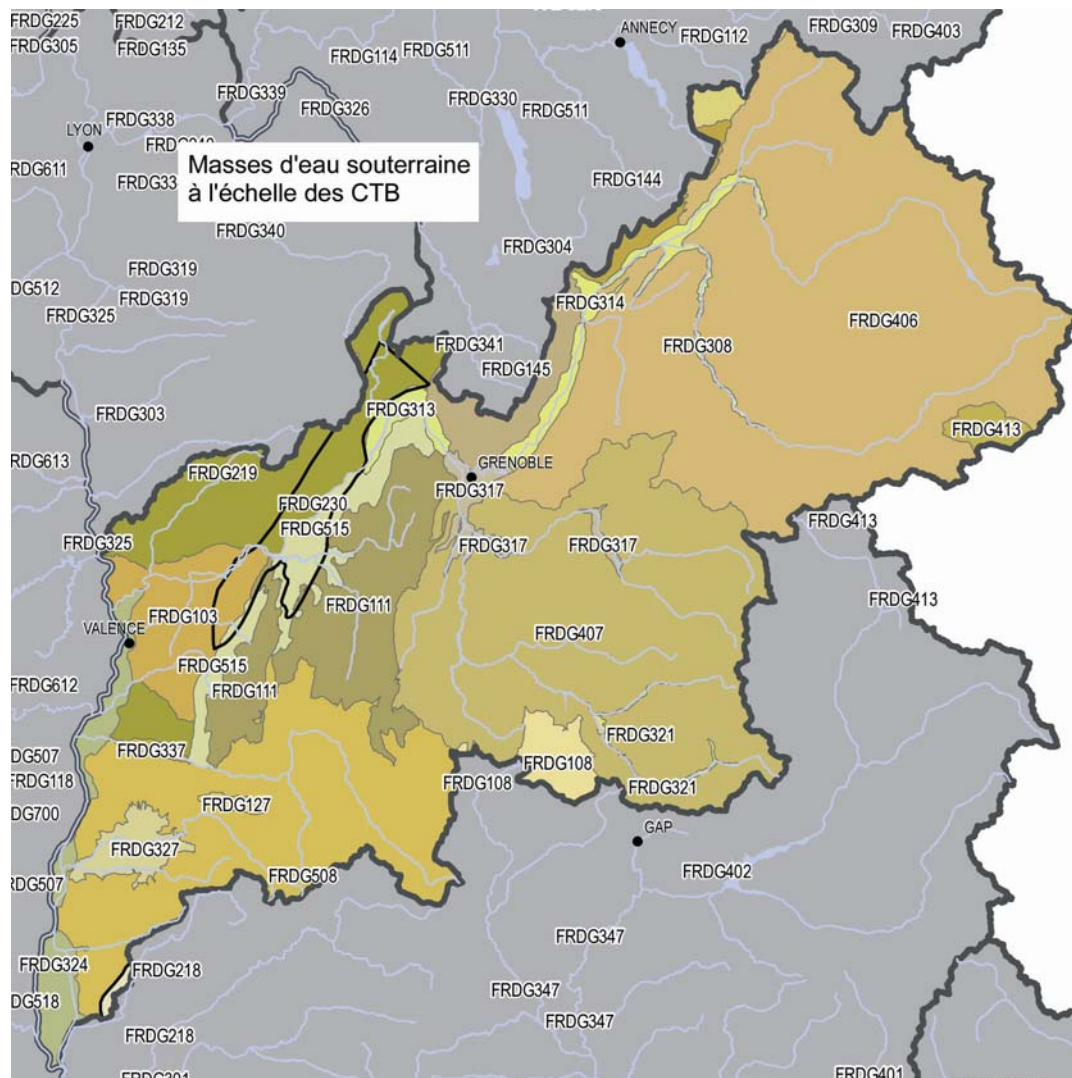
23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG103 Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère
- FRDG108 Calcaires crétacés du Dévoluy + Aiguilles de Lus
- FRDG111 Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors
- FRDG144 Calcaires et marnes du massif des Bauges
- FRDG145 Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse
- FRDG218 Molasses miocènes du Comtat
- FRDG219 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques
- FRDG308 Alluvions de l'Arc en Maurienne
- FRDG313 Alluvions de l'Isère aval de Grenoble
- FRDG314 Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda
- FRDG317 Alluvions de l'Y grenoblois Isère / Drac / Romanche
- FRDG321 Alluvions du Drac amont et Séveraisse
- FRDG324 Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze
- FRDG327 Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine
- FRDG337 Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest
- FRDG508 Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze
- FRDG515 Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides
FRDG103	2	1			3	1	
FRDG108						1	
FRDG111			2			2	
FRDG144	1		1	1	1		
FRDG145			2	2	2		
FRDG218	5	1			4	1	1
FRDG219		1				1	
FRDG308							2
FRDG313							2
FRDG314					1	1	2
FRDG317						2	4
FRDG321						1	
FRDG324	2				2	1	2
FRDG327	3	1	5		3	1	
FRDG337	6				1	1	
FRDG508			1		2		
FRDG515			1		1		

3 - Avancement par problème

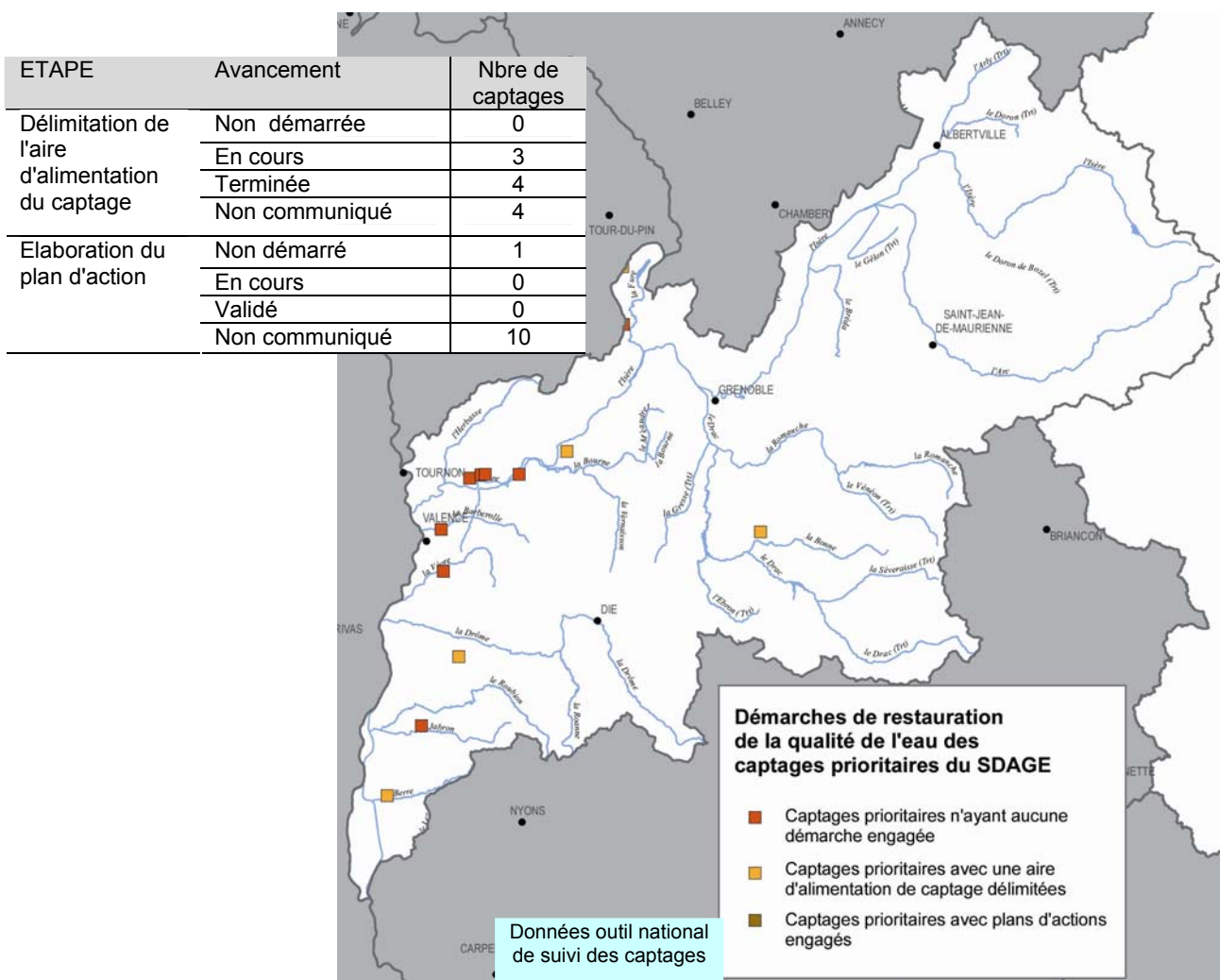
31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 11 captages prioritaires du territoire.



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

ISERE DROME

ID_09_01 Arc

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C03 Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■

ID_09_02 Combe de Savoie

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C03 Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■

ID_09_03 Drac aval

Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
ID_09_04 Grésivaudan			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
ID_09_05 Haut Drac			
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		
	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

ID_09_06 Isère en tarentaise	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses ■
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C03	Améliorer la gestion des débits de crues (durée, fréquence, valeur) en faveur des débits de crues morphogènes ■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements ■
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
ID_09_07 Romanche	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses ■
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux ■
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
ID_09_08 Val d'Arly		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A08 Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
ID_10_01 Drôme		
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	■
	3A15	Créer un ouvrage de substitution	■
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
ID_10_02 Drôme des collines			
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
ID_10_03 Isère aval et Bas Grésivaudan			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	■
	5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3A15 Créer un ouvrage de substitution	■
ID_10_04 Paladru - Fure		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
	3C44 Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
ID_10_05 Roubion - Jabron		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
ID_10_06 Véore Barberolle		
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
	3C02 Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
ID_10_07 Vercors		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
ID_10_08	Berre	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■